

## CONTRIBUTION DU MAROC EN MATIÈRE D'ADAPTATION

### Des objectifs pour renforcer la résilience

#### Les objectifs à l'horizon 2020

- Substitution des prélèvements (85 millions m<sup>3</sup>/an) à partir des nappes surexploitées par des prélèvements à partir des eaux de surface ;
- Augmentation de la superficie actuelle sous irrigation localisée de 154 000 ha actuellement à 555 000 ha ;
- Reconstitution des forêts sur 200 000 ha.

#### Les objectifs à l'horizon 2030

- Dessalement de 285 millions de m<sup>3</sup>/an pour l'alimentation en eau potable de plusieurs villes et centres ;
- Réutilisation de 325 millions de m<sup>3</sup>/an d'eaux usées épurées ;
- Construction de 38 nouveaux barrages ;
- Raccordement au réseau d'assainissement en milieu urbain de 100% ;
- Volume des eaux épurées de 100% ;
- Économie de 2,4 milliards de m<sup>3</sup>/an d'eau en irrigation ;
- Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable et industrielle, avec un objectif de 80% comme moyenne nationale, de façon à économiser 120 millions de m<sup>3</sup>/an d'eau potable ;
- Recharge artificielle des nappes avec un potentiel de 200 Mm<sup>3</sup> ;
- Inventaire et traitement de tous les sites vulnérables aux inondations ;
- Reconversion massive de l'irrigation de surface et par aspersion à l'irrigation localisée sur une superficie de 920 000 ha ;
- Reconversion de près d'un million d'hectares de céréales vers les plantations fruitières qui sont de nature à protéger les espaces agricoles de toutes les formes d'érosion, notamment l'érosion hydrique ;
- Traitement contre l'érosion de 1 500 000 ha (75 000 ha/an) sur une période de 20 ans, dans 22 bassins versants prioritaires.

### Les besoins en matière d'adaptation

- Sur la période 2005-2010, le Maroc a consacré 64% des dépenses climatiques du pays à l'adaptation, soit 9% des dépenses d'investissement nationales. De façon plus spécifique, les investissements prévus pour atteindre les objectifs escomptés dans les secteurs de l'eau, l'agriculture et la forêt, ont été évalués à 2 500 M USD.
- Le Maroc planifie investir à minima 15% à 20% des budgets totaux d'investissement du Royaume pour l'adaptation du Maroc face aux changements climatiques.
- Au-delà d'un appui financier pour soutenir ses efforts dans le domaine de l'adaptation, le Maroc compte également pouvoir bénéficier d'un appui en matière de renforcement des capacités techniques et institutionnelles, notamment en ce qui concerne la création de données et le partage des connaissances, ainsi que les aspects juridique, financier et d'ingénierie pour la conception et la mise en œuvre de projets aux échelles régional et local.

المملكة المغربية  
+ⴰⵎⴻⵔⴰⵏ | ⵎⴰⵔⴰⵎⴰⵏ  
Royaume du Maroc



Le Maroc  
s'engage pour  
le climat

LA CONTRIBUTION DU ROYAUME DU MAROC  
pour lutter contre le changement climatique  
en perspective du nouvel accord mondial sur le climat

INDC  
Maroc

## CONTEXTE

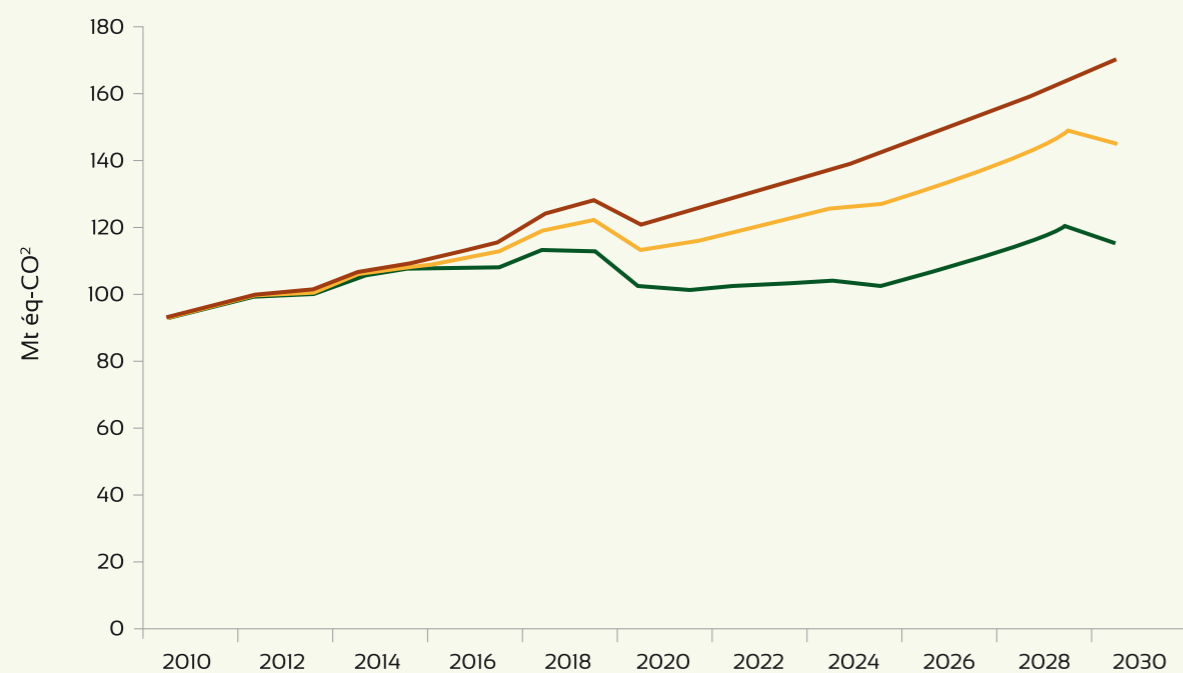
Lors de la 19<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties sur le Changement Climatique (COP19) à Varsovie en 2013, il a été décidé que les pays s'engagent à préparer leurs contributions prévues déterminées au niveau national (Intended Nationally Determined Contributions : INDC) pour les soumettre avant la COP 21 prévue à Paris en décembre 2015.

Pour la réalisation de la contribution du Maroc, un large processus de concertation avec les parties prenantes a été engagé. Ce processus a permis de passer en revue les politiques et programmes mis en place par le Maroc pour lutter contre le réchauffement climatique et de définir le niveau d'ambition que le Maroc souhaite adopter dans le cadre de son INDC aussi bien dans le domaine d'atténuation que de l'adaptation.

## CONTRIBUTION DU MAROC EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION

### Objectifs de réduction

<b>Objectif inconditionnel</b>	Une réduction de 14% des émissions en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario « cours normal des affaires : CNA ».
<b>Objectif conditionnel</b>	Une réduction additionnelle de 18% conditionnelle à un appui international, ce qui porterait la réduction totale à 32% des émissions en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario « cours normal des affaires ».
<b>Trajectoire escomptée</b>	Les émissions estimées seront de l'ordre de 102 Mt éq-CO <sub>2</sub> en 2020 et 103 Mt éq-CO <sub>2</sub> en 2025, soit des réductions respectives de 16% et 27% par rapport aux émissions anticipées selon le scénario « cours normal des affaires » en 2020 et 2025.
<b>Besoins financiers</b>	L'atteinte de l'objectif conditionnel nécessite un investissement global estimé à environ 45 milliards de dollars américains entre 2015 et 2030.



— Scénario CNA  
 — Scénario d'atténuation pour l'objectif inconditionnel  
 — Scénario d'atténuation pour l'objectif conditionnel

## Approches méthodologiques

<b>Type d'objectif</b>	Réduction d'émissions par rapport aux émissions projetées pour l'année 2030, selon un scénario « cours normal des affaires ».
<b>Gaz couverts</b>	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O. Les gaz fluorés sont très peu utilisés et, de ce fait, leurs émissions ne sont pas prises en considération.
<b>Secteurs couverts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Énergie : Industries de transformation d'énergie, Demande d'énergie (ménages, transport, industrie, tertiaire, agriculture &amp; pêches)</li> <li>Procédés industriels : Industrie du ciment, industrie de l'acier et métaux, autres industries</li> <li>Agriculture : Fermentation entérique et gestion du fumier, Systèmes de culture, utilisation des terres agricoles</li> <li>Déchets : Déchets solides et eaux usées</li> <li>Utilisation des terres, leur changement et la forêt (UTCF) : Forêts naturelles, Boisement/reboisement, arboriculture, bois de feu des forêts, bois de feu des vergers, Incendies de forêts</li> </ul>
<b>Scénario « cours normal des affaires » (CNA)</b>	Projection d'émissions de GES à l'horizon 2030, réalisée à partir de l'inventaire de 2010, première année de mise en œuvre du Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique. La projection ne prend donc pas en compte les mesures et les actions d'atténuation adoptées à partir de 2010.

